

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse
Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47
mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190924-2019-82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2019
Affichage : 27/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE VINGT QUATRE
SEPTEMBRE à dix huit heures,

Date de convocation :
18 septembre 2019

Date d'exécution :
24 septembre 2019

Date d'affichage :
25 septembre 2019

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 15

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence
de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Etaient présents : OTTAVI Antoine, CESARI Louis,
BATTESTI Philippe, ANDREANI Antoine, ANDREANI
Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE
CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, FOUILLERON
Marie, GUIDICELLI Antoine, RENUCCI Charles,
SAUVAGEON Vanina, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD
Marie Toussainte.

Etaient représentés : MANFREDI Angèle a donné pouvoir
à ANDREANI Antoine, PIERI Ange a donné pouvoir à
GIUDICI Francis, CRISTOFARI Marie Félicia a donné
pouvoir à COSTANTINI Jean Augustin, DELARUE Carole a
donné pouvoir à BATTESTI Philippe, PISTOLOZZI Lisa a
donné pouvoir à ANDREANI Françoise.

Etaient absents : BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie
Madeleine, LUCIANI Xavier, MARTELLI Marie Paule,
ROMANI Claire, SISTI Cécilia.

Madame FOUILLERON Marie a été élue secrétaire de
séance.

OBJET : 2019-56 Finances – Projet « rue du concorde » -
Demande de financement – Adoption du plan de
financement.

**Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le
rapport suivant :**

Le projet d'aménagement de la rue du concorde a été
présenté et validé par l'assemblée générale de la résidence
du Concorde.

A

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190924-2019-82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2019
Affichage : 27/09/2019

Le cout total des travaux est estimé à 660 000 € HT.

La largeur des voies sera portée à 3 mètres de large par sens de circulation, des trottoirs seront implantés, les réseaux seront enfouis, des équipements (potelet, bande podotactile, éclairage public, cache conteneur, garde corps) et de la signalisation seront installés.

Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter le plan de financement suivant :

- Etat au titre des amendes de police - 32 000 € HT
- Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale 40% soit 264 000 € HT,
- Commune - 364 000 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

Approuve le projet d'aménagement « rue du concorde » d'un montant estimé à 660 000 € HT.

Article 2 :

Adopte le plan de financement suivant :

- Etat au titre des amendes de police - 32 000 € HT
- Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale 40% soit 264 000 € HT,
- Commune - 364 000 € HT

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

